



Article 29 : Modification des bornes

Dorénavant, pour un enseignant à 18h dont le service est annualisé, la moyenne horaire hebdomadaire sur plus de 4 semaines consécutives ne peut :

- **Excéder 20,25h**
- **Être inférieur à 13,5h**

C'est-à-dire que le service ne peut excéder 12,5% ou être inférieur à 25% de ton contrat.

Le Snec-CFTC met à ta disposition un outil informatique permettant la vérification de l'application de l'article 29.

Pour obtenir cet outil, nous contacter à cette adresse :

agricole@snec-cftc.fr

Elles pointent à l'horizon
de décembre : élections



CCM du 13 et 14 septembre 2018

À la CCM seront validés :

- les tableaux pour l'accès à **LA LISTE D'APTITUDE D'EPS** en catégorie II et IV au titre des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019
- les tableaux pour l'accès à **LA HORS CLASSE** au 01/09/18
- les tableaux pour l'accès à **LA CLASSE EXCEPTIONNELLE** au 01/09/17 et 01/09/18
- le tableau pour l'accès au **GRADE D'INGENIEUR EN CHEF** au titre de l'année 2018.

Pour le suivi de ton dossier, n'hésite pas à contacter nos représentants Snec-CFTC à la CCM : annie.toudic@snec-cftc.fr ou christophe.ducrohet@snec-cftc.fr

Fusion CNEAP/GOFPA

L'accord de fusion des branches CNEAP et GOFPA a été signé par le Snec-CFTC le 29 août 2018.

Les 2 conventions collectives vont évoluer et feront l'objet de négociations en CPPNI.

Le Snec-CFTC y siègera avec 3 représentants.

Prochaine CPPNI : Les 11 et 12 octobre 2018

Fiche de poste PROFS

Courant septembre, tu dois signer ta fiche de poste (Annexe II.2) et tu en reçois une copie.

Pour toute incompréhension, nous pouvons te renseigner. Contacte-nous !